

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 18 (1927)

Artikel: Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111463>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conférence romande des chefs de Départements de l'Instruction publique.

Elle s'est réunie le 13 mai à Bellinzone sous la présidence de M. le conseiller d'Etat *Dubuis* (Vaud). Un hommage ému a été rendu à la mémoire de M. le conseiller d'Etat *Python*, de Fribourg, qui a été l'un des fondateurs de la Conférence et a toujours voué à ses travaux le plus vif intérêt. M. le conseiller d'Etat *Perrier*, qui lui a succédé, a assuré ses collègues qu'ils peuvent compter sur sa sympathique collaboration.

Après une discussion nourrie sur les *enfants domiciliés à la frontière d'un canton et tenus de suivre l'école dans un canton voisin*, la Conférence nomme une commission de trois membres qui fera rapport sur cette question à la séance de 1928.

Le deuxième volume du Cours de langue française, publié sous les auspices de la Conférence, a été revu et simplifié, surtout dans sa partie grammaticale. La commission qui a accompli ce travail dépose son mandat. M. le président lui exprime la reconnaissance de l'assemblée.

La Conférence a institué, il y a une vingtaine d'années, un *diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère*. M. Besançon, chef de service à Lausanne, rapporte sur le travail de la commission d'examen.

Au cours des quinze dernières années, 123 candidats se sont présentés ; 91 ont obtenu le diplôme. La plupart ont trouvé des places à l'étranger ou au pays dans l'enseignement privé. L'esprit qui règne dans la commission « est un esprit de collaboration désintéressée, de discussion franche et cordiale, de bonne entente intercantionale et suisse. A ce point de vue aussi, le diplôme joue un rôle utile et conforme aux intentions des magistrats qui l'ont institué. »

Le secrétariat romand du *Cinéma scolaire et populaire* demande à la Conférence un subside pour l'achat de films. La Conférence

suisse étudiant la question du Cinéma scolaire, la Conférence romande estime qu'elle n'a pas à se prononcer pour le moment.

Un rapport sur l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse* est présenté par son rédacteur en chef. Il est adopté avec remerciements.

Les élèves des *Ecole de commerce* n'ont pas part aux subsides de la Confédération accordés aux apprentis de commerce qui se rendent à l'étranger pour perfectionner leur préparation professionnelle. M. Besançon attire sur cette inégalité l'attention de MM. les chefs des départements. Ceux-ci, insuffisamment informés, demandent le renvoi de la discussion à l'année prochaine.

On a appris dès lors que cette affaire ayant été portée à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de l'Association suisse de l'enseignement commercial, tenue à Neuchâtel le 17 juillet 1927, l'assurance formelle a été donnée par le Département fédéral de l'économie publique que, dès 1928, les élèves sortis des Ecoles de commerce seront placés sur le même pied que les apprentis.

Après un échange de vues sur l'*Exposition du travail féminin* à Berne en 1928 et un rapport sur le *Glossaire des patois romands* dont la publication, si riche et si bien faite, suit lentement et sagement son cours, la séance a pris fin après plus de trois heures de discussions intéressantes.